

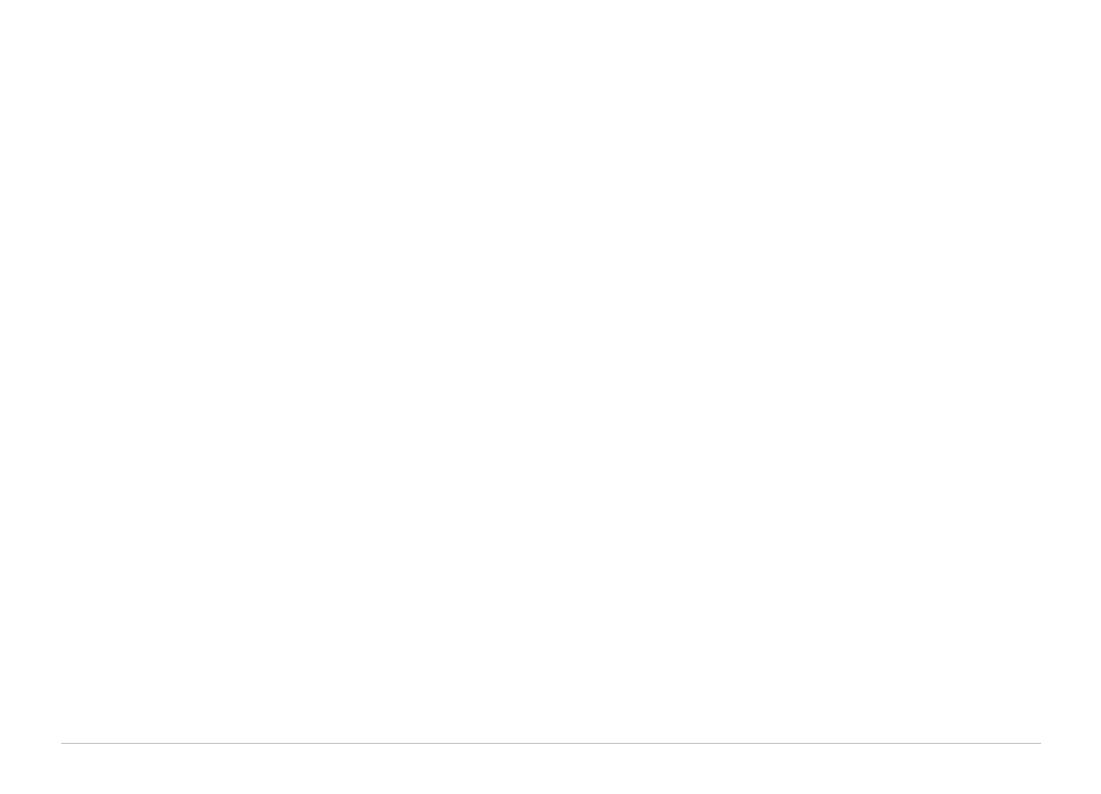




Plan Local d'Urbanisme - Méré

Bilan de la concertation publique





- 1. MODALITES DE LA CONCERTATION DEFINIES PAR LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 - Par délibération en date du 16 décembre 2014, la commune de Méré a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
 - La délibération sus visée définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les points de vue des acteurs et des habitants dans la définition du projet communal.

- La délibération de prescription du PLU prévoit la mise en œuvre des modalités de concertation suivantes :
 - Affichage de la délibération,
 - Edition d'un bulletin comportant un dossier spécial diffusé à l'ensemble de la population,
 - · Exposition publique,
 - Dossier consultable en mairie et sur le site web communal.

2. TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITES DE CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
Affichage de la délibération	La délibération de prescription de la révision du POS valant élaboration de PLU a été affichée conformément aux dispositions fixées par la délibération du 16 décembre 2014.
Edition d'un bulletin comportant un dossier spécial diffusé à l'ensemble de la population	Deux dossiers, appelées Lettre du PLU, ont été diffusés dans les bulletins municipaux suivants : - Méré le Mag de janvier 2016, - Méré le Mag d'avril 2016.
Mise à disposition d'un cahier ou registre pour consigner des observations	Tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, un registre de concertation accessible au public a été mis à disposition à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.
Exposition publique du projet de PLU	Une exposition composée de 5 (diagnostic et EIE) puis de 9 panneaux (3 panneaux projet de Village), a été mise à disposition des habitants en mairie. L'exposition était accompagnée d'un registre de concertation, qui a été ouvert dès le début de la procédure d'élaboration du PLU, permettant aux habitants de réagir et de faire part de leurs observations.
Diffusion d'informations et mise à disposition de documents sur le site internet de la commune http://www.mere- village.fr/Actualites/Elaboration-du-PLU	Mise à jour régulière des informations et documents d'information sur le site internet de la commune

Modalité de concertation supplémentaire	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
Réunion publique	Une réunion publique a été organisée le mardi 13 septembre 2016 à 20h30. La réunion a eu lieu en mairie de Méré.

3. LES TEMPS DE LA CONCERTATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PLU

Réunion publique

- Initialement, la délibération de prescription du PLU ne fixait pas de réunion publique. Afin de proposer une concertation élargie et renforcée pour toucher un large public, la procédure a été complétée par la tenue d'une réunion publique suivie d'un débat avec les habitants.
- La réunion publique s'est tenue le mardi 13 septembre 2016 à 20h30 dans la salle de réception de la mairie de Méré. Cette réunion, qui a rassemblé environ une trentaine de personnes, a permis de présenter le diagnostic prospectif et l'Etat Initial de l'Environnement, les outils règlementaires mobilisés dans l'objectif de mettre en œuvre le projet communal du PADD : les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), la délimitation des zones et les principes règlementaires.
- L'organisation de la réunion publique a été annoncée par affichage.
- Cette réunion était suivie d'un débat avec les habitants. La réunion s'est déroulée selon le schéma suivant : accueil du Maire, exposé de présentation par le bureau d'études, observations émises par les participants, réponses de la part des élus et/ou du bureau d'études permettant d'apporter des précisions et éclairages sur les objectifs poursuivis. La mise en œuvre de la concertation publique a été rappelée à cette occasion.
- La réunion publique a également permis d'annoncer la tenue de l'enquête publique prévue pour le début de l'année 2017.
- **Exposition publique**

 Afin de permettre aux habitants d'accéder aisément aux éléments de réflexion et aux objectifs poursuivis par la municipalité une exposition évolutive a été installée en mairie.

- L'exposition complète comptait 9 panneaux affichés en permanence au sein de la Mairie, accompagnée d'un registre de concertation, et accessibles aux jours et aux horaires d'ouverture de la Mairie au public.
- La mise en place de l'exposition (correspondant aux premiers panneaux) a eu lieu à partir de décembre 2015. Les 5 premiers panneaux présentaient l'exposé du déroulement de la procédure d'élaboration du PLU et les principales conclusions du diagnostic communal.
- Le second temps a permis de présenter 4 panneaux supplémentaires à partir de d'avril 2016. Ceux-ci présentaient les principes et objectifs du PADD.
- L'exposition a été maintenue à la disposition du public pendant toute la procédure d'élaboration du PLU.

Mise à disposition d'un registre et courriers adressés au Maire

- Les moyens d'expression mis à disposition des habitants comprenaient la possibilité de faire part d'observations écrites par le biais d'un registre de concertation et de courriers pouvant être adressés directement à Monsieur le Maire.
- Cette possibilité à disposition des habitants a été mise en place dès le début de la procédure, annoncée par la délibération de prescription et rappelée à la fois dans les articles parus dans le bulletin municipal, l'exposition et la réunion publique.
- Le registre de concertation a été ouvert par monsieur le Maire le 6 juillet 2015.

Remarques et avis formulés dans le registre de concertation publique et des courriers remis à la commune.

• Six remarques et courriers ont été consignés au registre de concertation publique.

Articles dans le bulletin municipal

- L'utilisation des outils de communication et d'information habituels de la ville s'est également poursuivie à travers le magazine municipal qui a publié deux Lettres du PLU.
- Les éditions des mois de janvier et d'avril 2016 du magazine de la commune contenait une large information sur l'avancée des travaux d'élaboration du PLU :
 - le contexte de l'élaboration du PLU,
 - les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration,
 - le descriptif et les objectifs des étapes à venir,
 - les moyens mis à la disposition des habitants pour participer aux travaux et débat, notamment la mise à disposition d'information sur le site de la ville, ainsi que la mise à disposition d'un registre de concertation ouvert à tous,
 - les éléments d'information sur le diagnostic du PLU et le projet de village.

Articles et mise à disposition de documents d'information sur le site internet et le bulletin municipal

- L'élaboration du PLU a été l'occasion d'une ouverture de l'information et d'une communication via le site internet de la commune.
- http://www.mere-village.fr/Actualites/Elaboration-du-PLU/(language)/fre-FR

- Aussi, l'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de l'information non seulement auprès des habitants mais également de toute personne non résidente sur la commune qui disposait ainsi d'une large information sur les objectifs poursuivis par la municipalité.
- Le site internet proposait les éléments suivants: consultation et téléchargement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu au sein du Conseil municipal, extrait des deux Lettres du PLU publiées dans le magazine municipal, le support de la présentation du PLU utilisée pour l'animation de la réunion publique.



Panneaux d'exposition affichés en Mairie (1/2)



Informez vous!

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Méré révise son Plan d'Occupation des Sols (POS) afin de se doter d'un document d'urbanisme cohérent avec les récentes é-latives et qui permette de conduire les projets de la commune.

Le POS de Méré date de 1976. Malgré les évolutions apportées (révision, mo-dification, mise en compatibilité), le POS est aujourd'hui devenu obsolète. Il ne répond plus aux tentes de la municipalité, doit intégre les évolutions du contexte législatif (entrée en vigueur de la loi ALUR) et réglementaines Schéma Directeur de la Région Ille de-France, Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,...).

La révision du POS, qui vaut élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU), est l'occasion pour la commune de définir un projet de développement, d'aménagement et de mise en valeur du village pour les 10 prochaînes années.

Le Plan Local d'Urbanisme



C'est un document réglementaire dans lequel sont fixés les orientations pour le projet de commune et les aménagements à venir, les règles qui s'appliquent aux constructions.

C'est un document écrit et cartographique qui comprend cinq pièces.















le diagnostic de Méré







Informez vous!

le diagnostic de Méré

















Informez vous!

le diagnostic de Méré



...



Vie associative - ASCL





Equipements - Services

10

Une offre d'équipeme (mairie, école, médiathèque qu

Occupation du Sol sur la commune









le diagnostic de Méré





Panneaux d'exposition affichés en Mairie (2/2)



le PADD de Méré

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qu'est ce que c'est?



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces maîtresses du futur Plan Local d'Urbanisme de Méré. Il exprime la vision et le projet du village pour les 10 prochaînes années.

Le PADD est un cadre qui fixe les grandes orientations retenues par la municipalité pour le développement et l'aménagement de la commune, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'économie, d'environnement, de paysage...

Le PADD fait ensuite l'objet d'une traduction réglementaire (règlement écrit et graphique et orientations d'aménagement et de programmation).

Faire des choix pour notre village



Le PADD a fait l'objet de plusieurs séances de travail en commission urbanisme. Ces réunions ont permis aux élus de retenir les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour le village. Le conseil municipal de Mérés débatul des orientations du PADD le 12

Le PADD de Méré repose avant tout sur une ambition, celle d'une commune à taille humaine, attractive, solidaire et respectueuse de son patrimoine architectural, paysager et environnemental. L'ambition est de préserver le caractère villageois de la commune, de valoriser son statut de pôle rural situés aux portes des espaces franciliens et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreus

Le PADD de Méré se traduit en trois grandes orientations qui se déclinent en objectifs.



le PADD de Méré

Les Trois axes du PADD du village Méré Valoriser la position d'interface et accroître la visibilité de Méré



ete

Valorisant sa situation en frange de l'agglomération parisienne et d'entrée du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, la commune de Méré se positionne comme un espace d'articulation entre différents espaces stratégiques à l'échelle régionale. Elle se on site, qu'elle cherche à valoriser pour renforcer

son attractivité. La commune surplombe la Plaine de Jouars et, est traversée par la voie ferrée et la RN12 qui assurent des échanges régionaux voire nationaux. Elle cherche à liter d'avantage parti de la proximité de ces flux pour diversifier ses res-





Informez vous!

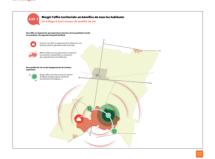
le PADD de Méré

Les Trois axes du PADD du village Méré Elargir l'offre territoriale au bénéfice de tous les habitants



Pour asseoir sa position de pôle d'appui rural et le niveau de qualité de vie qu'elle offre à ses habitants, Méré développe sa population et élargit son offre de logements. L'évolution du parc de logements

Le projet vise à conforter le niveau de qualité de vie et à le développer de façon globale en s'appuyant sur la qualité de ses espaces, sur une offre résiden-tielle qui intègre logements et équipements.





Informez vous!

le PADD de Méré

Les Trois axes du PADD du village Méré

Affirmer l'identité patrimoniale pour une meilleure lisibilité au sein de la Plaine de Jouans



Pour asseoir son inscription et sa lisibilité au sein de la Plaine de Jouars, Méré renforce son image patrimoniale en valorisant ses potentiels paysagers et urbains.

8

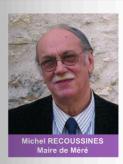


PLU Une concertation à toutes les étapes La Village de Méré tient à concerter pleinement à toutes les étapes de la démarche du Plan Local d'Urbanisme. Des articles dans votre journal municipal Méré Mag permettent de sensibiliser et d'informer largement l'ensemble des habitants sur la démarche d'élaboration Une exposition ouverte au public est mise en place en mairie pour informer les habitants des conclusions de la phase de diagnostic du PLU et des premiers enjeux. De nouveaux panneaux seront installés pour compléter l'exposition et présenter le projet de village (PADD). Donner votre avis! Un registre est mis est la disposition des habitants en mairie pour consigner et faire part de vos observations. Le site internet du village peut être consulté pour retrouver l'ensemble des informations sur la démarche de PLU. Pour aller plus loin ... Le PLU est un document stratégique dans lequel sont fixés les orientations et les objectifs du Village pour les 10 prochaines années, les règles qui s'appliquent aux nouvelles constructions. Le PLU comporte 5 pièces principales Rapport de présentation Il expose le diagnostic, analys Le Projet d'Aménagement et de l'état initial de l'environnement, Développement Durables constitue de Programmation (OAP) précisent explique les choix du projet, justifie le projet de Méré pour les 10 les conditions d'aménagement des Règlement Annexes Il se compose d'un règlement graphique (plan de zonage) et d'un règlement (périmètres de protection, servitudes d'utilité publique, plans des réseaux...) et d'utilisation générale des sols. regroupent les pièces administratives

Articles d'information dans le bulletin municipal – extrait Le Mag d'avril 2016

Edito - Vœux 2016





L'année 2015 a été une triste année pour notre pays. Mais la vie doit continuer malgré tout.

En 2015, les travaux réalisés ont été en grande partie la continuité des projets lancés lors du précédent mandat. Je vous rappelle rapidement les principaux: Le remplacement des deux préfabriqués amiantés de l'Ecole hébergeant la classe de CP et la garderie le nouveau cimetière avec la réfection du petit square situé à côté et la réalisation de cavurnes, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Dans un autre domaine, la restauration du seul lavoir existant encore à Méré, ainsi que la fontaine et le pédiluve qui l'accompagnent, la réfection de la rue de la Mare Chantreuil, l'enfouissement des lignes aériennes télécom et EDF basse tension de la rue des Sablons avec comme à chaque fois le remplacement des candélabres. Pour finir, nous avons réalisé un verger avec 17 arbres fruitiers (des pommiers, des poiriers et des pruniers de différentes variétés). Maintenant il n'y a plus qu'à attendre 2 ou 3 ans pour que les fruits fassent leur apparition. La dépense d'environ 1,6 millions d'euros pour la totalité de ces travaux d'investissement n'a pas nécessité d'emprunt et ils ont tous sans exception fait l'objet d'une subvention. Une chose est sure, nous avons bien fait d'engager lors des années et mandats précédents des investissements coûteux

Pour cette année 2016, les investissements seront probablement moindres. Je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui. La commission des finances et le conseil municipal sont en train de faire des choix. La baisse des dotations versées aux communes, l'augmentation des fonds de péréquation reversés à l'état par les communes, tout ceci ne va pas être simple à orchestrer.

Nous allons à nouveau privilégier les dossiers pour lesquels nous aurons encore la possibilité d'être subventionnés. Par exemple la réfection du toit du gymnase dans le cadre du contrat rural qui arrive à son terme et des travaux de voirie avec le prochain contrat triennal qui devrait être maintenu par le Conseil Départemental. Par ailleurs l'augmentation ou non des bases communales d'imposition fera partie de la réflexion. Toutefois le Conseil Départemental nous a déjà informé que de son côté il augmentera la taxe foncière cette année.

Quelques rapides informations. La caserne des pompiers devrait être enfin opérationnelle avant l'été. L'élaboration du nouveau PLU suit son cours et les délais seront respectés. Concernant la gare, des travaux sont en cours pour la rendre accessible aux handicapés non voyants et moteurs. Une piste douce sur le RD912 allant de la station service et du Drive Casino jusqu'à Galluis va être réalisée par le Conseil Départemental, ce qui supprimera la possibilité de stationnement sauvage sur la route départementale en attendant que la solution en cours d'élaboration pour résoudre le problème du parking de la gare aboutisse. L'inauguration du 50Coworking avenue Léon Crété a eu lieu le 21 janvier. Le cabinet paramédical rue du Parc Boulogne héberge une infirmière et un infirmier. Le dossier pour l'éventuelle mise en place d'une micro crèche est toujours en cours. Et enfin, le système de covoiturage sécurisé Pouces d'Yvelines devrait être mis en place début avril. Une réunion publique destinée à vous informer aura lieu en Mairie le 8 mars.

Articles d'information dans le bulletin municipal – extrait Le Mag d'avril 2016

Edito (



Le budget primitif 2016 a été établi en tenant compte des nouvelles réformes impliquant la future baisse conséquente de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) versée par l'Etat sans oublier l'augmentation de la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Il est difficile d'établir un budget prévisionnel dans ces conditions, mais nous l'avons fait et une nouvelle fois sans devoir augmenter les taux communaux d'imposition. Si vous constatez une augmentation de votre impôt sur le foncier, et je vous confirme que ce sera le cas, examinez bien les éléments détaillés sur la feuille d'imposition, vous constaterez que ce ne sera pas à cause de la commune.

Mais la vie communale ne s'arrête pas au budget. Le traditionnel « nettoyage de printemps » en association avec le PNR (Parc Naturel Régional) dont Méré fait partie a eu lieu. Et les 2èmes Olympiades le dimanche 10 avril avec plus de 40 enfants ont pu bénéficier d'un soleil

bien venu et elles se sont déroulées dans une bonne ambiance. Bravo et merci à la commission ieunesse et

Par ailleurs, l'élaboration du futur PLU suit son cours selon le planning fixé dès le départ. Concernant notre engagement sur la mise en place d'un système de sécurisation appelé « voisins vigilants », le dossier a pris plus de temps que prévu, ce n'est pas simple à mettre en place, et en plus ca doit être en accord avec la Gendarmerie, mais nous avons bon espoir pour enfin pouvoir l'installer cet été, ou au pire pour cet hiver. Comme chaque année, vous trouverez la liste des permis de construire ou des déclarations de travaux officiellement déclarés en Mairie en 2015, accordés ou refusés en toute transparence dans le respect du POS (Plan d'Occupation du Sol) actuel, dans l'attente du futur PLU qui ne sera effectif que début 2017.

Le 9 avril dernier, le lancement officiel de « Pouces d'Yvelines », une formule d'auto stop securise, a eu lieu a Méré avec la signature de la convention par les élus des 12 communes actuellement adhérentes.

En matière d'investissements, car il faut bien revenir au nerf de la guerre, à savoir les finances de la commune qui vous préoccupent autant que nous, et même si la vie communale ne s'arrête pas au budget comme je l'ai dit ci-dessus en introduction, je me dois de vous expliquer le budget primitif voté qui prévoit encore cette année environ 1 million d'euros en investissement. Ces dépenses concernent pour les principales d'une part la fin du contrat rural en cours qui concerne la restauration du toit du Gymnase, d'autre part la continuité de notre programme d'enfouissement des réseaux, ainsi que la réalisation de nouveaux vestiaires des batiments communaux. D'autres dépenses ont été budgétées par précaution mais sans certitude quant à leur imputation sur le budget 2016 comme par exemple la micro-crèche que nous souhaitons vivement, mais avec l'aide de financements extérieurs pour lesquels nous n'avons pas encore recu de confirmation. Et fidèles à nos promesses, nous continuons toujours d'utiliser au mieux toutes les possibilités de « recettes ou subventions » à mettre en face des dépenses, et c'est le cas pour les investissements cités ci-dessus (contrat rural pour le gymnase, SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) pour l'enfouissement, l'enveloppe parlementaire de notre député JF Poisson pour les vestiaires et pour l'instant encore sans réponse, la DETR et la CAF pour la micro crèche). Heureusement les fêtes et animations d'été approchent en espérant qu'elles nous feront oublier la tristesse des évènements que nous vivons. La cérémonie traditionnelle du 8 mai au monument aux morts. Le 10 mai déplacement à Giverny par les éléves de CM1 CM2. Le 22 mai une nouvelle animation de la commission jeunesse au Poirier d'Encre. Les ainés sont conviés le 26 mai au traditionnel goûter de printemps, sauf que cette fois ce sera un déjeuner du côté des Vaux de Cernay. Le 30 mai visite du zoo de Beauval par les éléves de CP et CE1. Le 12 mai les enfants de la maternelle iront visiter le château de Breteuil et le 10 juin à 19h00 ils participeront à leur spectacle annuel. Le 14 juin la visite de l'Assemblée Nationale avec les CM2, le 18 juin le traditionnel pique nique de la St Jean à partir de 19h00, le 24 juin à 15h00 dans l'église de Méré les 150 enfants des deux écoles assisteront à un spectacle musical « Pierre et le Loup » interprété par 45 musiciens et tous les parents et grands parents sont invités à y assister. Le 25 juin ce sera la Kermesse des deux écoles à partir de 14h00. le 30 juin les enfants de l'école maternelle iront visiter le musée « Rambolitrain » de Rambouillet et conduire une locomotive.Le 1er juillet à 18h00, il y aura une exposition de l'école primaire suivie à 19h00 comme chaque année de la remise des prix pour les CM2. Michel Aecousines. Je vous souhaite de passer du mieux possible ces manifestations qu que je vous souhaite agréables et reposantes.



En 2016, la démarche du Plan Local d'Urbanisme du village de Méré se poursuit



Depuis juillet 2015, le commune de Méré a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). A la rentrée 2015, le diagnostic du PLU, qui constitue la première étape de la démarche, a été rédigé et les enjeux pour le Village et les méréens ont été identifiés.

L'hiver 2015-2016 a marqué une étape importante dans la réflexion du PLU avec l'enclenchement de la réflexion du projet de Village. Cette seconde étape a permis d'aboutir à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). En termes simples, cette étape définit les orientations générales d'aménagement, de développement du Village pour les 10 prochaines années. Le PADD a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 12 février 2016.

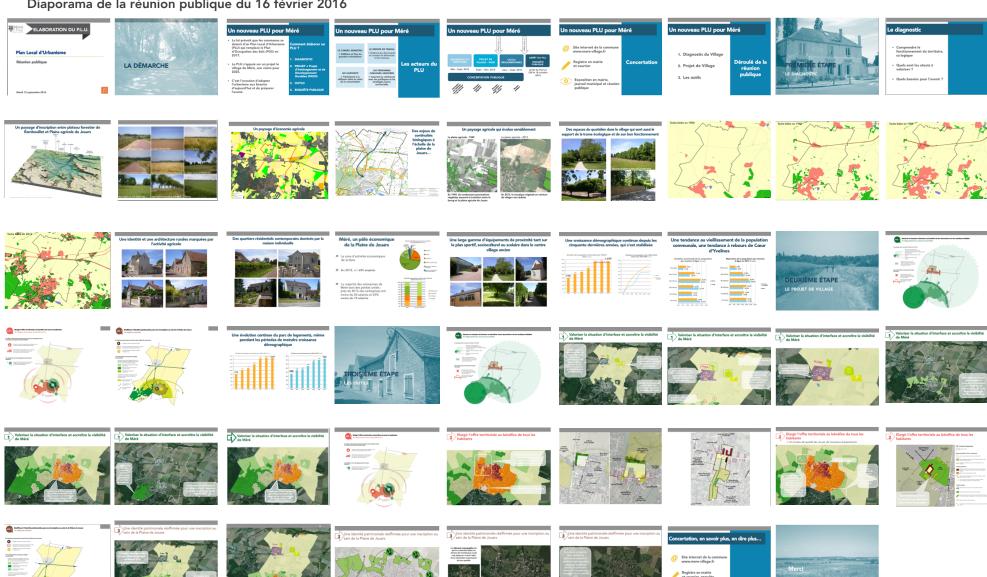
Le printemps 2016 est consacré à l'écriture réglementaire du PLU (réglement graphique et écrit) et à la finalisation du projet de PLU. Le conseil municipal se réunira cet été pour arrêter le projet de PLU et engager la phase administrative de la démarche. A cette occasion, une réunion publique sera organisée. Nous vous informerons prochainement de la date de cette prochaine réunion.

le calendrier du PLU

La démarche du PLU de Méré se déroule sur deux ans suivant quatre étapes



Diaporama de la réunion publique du 16 février 2016



4. LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE PLU

Il ressort des observations formulées, notamment dans le registre de concertation, plusieurs grands thèmes ont contribué à l'enrichissement du projet de PLU.

 Offre en logements aidés. Plusieurs remarques et demandes rappellent l'importance de proposer une offre en logements aidés sur la commune de Méré.

Prise en compte par le PLU: Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les secteurs de développement résidentiel précisent dans leurs objectifs de programmation que l'urbanisation des secteurs OAP participera à la diversification de l'offre en logements sur la commune. Le programme de logements satisfera les besoins des catégories de ménages en demande d'accession ou de location, libre ou aidée.

• **Développement économique.** Des interrogations ont porté sur la possibilité de réaliser un espace de co-working dans un bâtiment existant, chemin du Pommereau a été signalée.

Prise en compte par le PLU: Les enjeux de développement économique en milieu rural s'inscrivent pleinement dans la stratégie du projet de Méré et dans les objectifs du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. La prise en compte de ce projet et plus généralement les possibilités de favoriser un développement économique endogène sur la commune ont été inscrites dans la réflexion du PLU par des zonages ad 'hoc et une réglementation adaptés afin de mettre en œuvre les objectifs du PLU.

boisée de la commune a été formulée.

Prise en compte par le PLU : le PLU met en œuvre les objectifs de maintien du caractère boisé de la commune définis au Projet de Village par des dispositions réglementaires de maintien, de valorisation et de protection des trames boisées présentes sur la commune.

• Capacités d'accueil et de développement. Des demandes sur la possibilité de rendre constructible des tènements fonciers ont été consignées au registre de concertation.

Prise en compte par le PLU : l'opportunité des demandes a été mise en perspective aux regards des enjeux de biodiversité des objectifs fixés par la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et le plan de Parc :

- les objectifs de protection et de maintien des zones humides sur la commune et à leur rôle dans la fonctionnalité de la trame bleue qui ont prévalu au maintien d'un secteur naturel au regard des enjeux environnementaux du site.
- la protection des Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter (ZIEC) et la localisation des parcelles situées en dehors de l'enveloppe urbaine constituée au Plan de Parc ont motivé le maintien des parcelles en zone naturelle.

5. CONCLUSIONS

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été mises en œuvre.

L'outil de concertation qui a connu la plus forte utilisation semblent être la réunion publique et le registre de concertation.

La forte participation à la réunion publique traduit le bon niveau d'information qui a été réalisé tout au long de la procédure vis-à-vis des habitants pour les tenir informés de la démarche en cours.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'échanger avec les habitants et d'enrichir le projet de PLU désormais constitué.

Les préoccupations les plus fortes ont surtout été exprimées vis-à-vis des besoins en logements aidés, de la valeur patrimoniale et notamment du maintien de la qualité paysagère de la commune de Méré.

Les habitants ont, à travers ces éléments voulu faire part de leur attachement aux fondements de l'identité du village Méré et au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Au cours de l'élaboration du PLU, la municipalité a veillé à respecter cette volonté.